

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	9
SOMMAIRE	11
PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.....	13
LISTE DES SITES INTERNET CONSULTÉS	17
INTRODUCTION	19
I. Analyse des termes du sujet.....	21
A. Un concept présent dans plusieurs ordres juridiques.....	21
B. Objet de l'étude	24
II. Le domaine de l'étude.....	27
A. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme	27
B. Le système juridique créé par la Convention européenne des droits de l'homme	30
C. Délimitation du champ de l'étude.....	33
III. Développement de la problématique	34
A. L'intérêt de l'étude	35
B. La démarche suivie.....	37
C. La thèse soutenue	38

PREMIÈRE PARTIE L'IDENTIFICATION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

TITRE I – Une identification formelle aléatoire	45
CHAPITRE I – L'identification des principes exogènes.....	47
Section 1 – Un recours certain aux principes généraux du droit externes	47
§1. Un recours affirmé aux principes généraux du droit international.....	48
A. Le recours prévu par le texte de la Convention.....	49
1. La référence aux principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées (article 7§2)	49
2. La référence aux principes généraux du droit international (article 1 du Protocole 1).....	54
3. La référence aux principes de droit international généralement reconnus (article 35)	58
B. Le recours spontané aux principes généraux du droit international	62
1. Une identification envisageable concernant les règles de procédure	63
2. Une identification ambiguë concernant la portée des droits garantis	67
§2. Un recours timoré aux autres principes généraux externes	71
A. Le recours aux principes généraux du droit communautaire.....	71
1. Le recours explicite au principe général de sécurité juridique	72
2. Le recours implicite aux droits de la défense	73
B. Le recours aux principes généraux reconnus par les États parties à la Convention.....	76
1. Le recours aux principes généraux du droit concernant les règles de procédure.....	77
2. Le recours aux « principes communs » aux États contractants	79

Section 2 – Un recours conditionnel aux principes généraux du droit externes.....	82
§1. L'adaptation des principes généraux du droit externes au système de la Convention.....	82
A. Un recours compatible avec la nature internationale de la Convention.....	82
B. Un recours compatible avec le caractère spécifique de la Convention.....	85
§2. La manifestation de la liberté de manœuvre du juge européen.....	87
A. Un recours sélectif.....	88
B. Un recours instrumentalisé.....	92
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	95
CHAPITRE II – L'identification des principes endogènes.....	97
Section 1 – L'ambiguïté de la proclamation des principes généraux de la Convention.....	98
§1. Une assimilation problématique des « principes généraux » de la Convention aux « principes généraux du droit ».....	98
A. Une homonymie partielle.....	99
B. Un rappel de la jurisprudence pertinente.....	101
1. La réitération des « principes généraux ».....	101
a. Article 1.....	102
b. Article 2.....	103
c. Article 3.....	104
d. Article 8.....	105
e. Article 10.....	107
2. L'application des « principes généraux » au cas d'espèce.....	110
§2. Des flottements sémantiques perceptibles.....	112
A. Une incertitude conceptuelle.....	112
1. La pluralité des notions utilisées.....	113
a. Une invitation à suivre les « principes fondamentaux » issus de la jurisprudence.....	113
b. Une lecture imposée sous l'angle des « principes généraux » consacrés par la Convention.....	114
2. Un facteur de confusion supplémentaire.....	117
B. Une référence exceptionnelle aux « principes généraux de/ du droit ».....	122
1. L'invocation explicite.....	123
2. L'invocation ponctuelle.....	125
Section 2 – L'intérêt de la proclamation des principes généraux de la Convention.....	127
§1. La relativité de l'importance de la proclamation des principes généraux du droit.....	127
A. L'identification aisée : la proclamation explicite du principe général du droit.....	128
B. La proclamation explicite : un élément relatif dans plusieurs ordres juridiques.....	130
1. L'existence d'une proclamation dans l'ordre juridique interne.....	131
2. La présence relative de proclamation dans l'ordre juridique international.....	134
§2. La simple affirmation de l'autorité de la chose interprétée des arrêts... ..	136
A. L'autorité jurisprudentielle des arrêts.....	137
1. Le dépassement de l'effet relatif des arrêts de la Cour.....	137
2. L'autorité propre des arrêts de la Cour.....	139

B. Le rapprochement avec le « système des précédents ».....	141
1. Une volonté affirmée de suivre ses précédents	141
2. Une volonté réelle de garantir la stabilité jurisprudentielle	144
CONCLUSION DU CHAPITRE II	145
CONCLUSION DU TITRE I.....	147
TITRE II – Une possible identification empirique.....	149
CHAPITRE I – Les critères de l’identification des principes généraux.....	151
Section 1 – Un critère composite.....	152
§1. Les origines diverses.....	152
A. Le caractère prétorien des principes généraux du droit	152
1. Un concept lié au rôle créateur du juge	153
2. Un concept lié à l’autorité du juge	158
B. L’existence d’un fond commun de valeurs	161
§2. Les fonctions diverses	165
A. Combler les lacunes.....	166
B. Déterminer le sens du texte.....	172
Section 2 – Un critère distinctif.....	173
§ 1. Une confusion possible avec le standard.....	174
A. Des éléments fonctionnels proches.....	174
B. Des éléments organiques similaires.....	181
§2. Une distinction nécessaire entre standard et principe général du droit.....	183
A. L’absence de caractère directement normatif du standard	184
B. Le caractère principalement évolutif du standard	187
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	190
CHAPITRE II – Les résultats de l’identification des principes généraux.....	193
Section 1 – Des principes inhérents au système européen de protection des droits de l’homme.....	194
§1. Le principe de prééminence du droit	194
A. Un principe primordial dans le système européen des valeurs.....	195
1. Un principe textuel	195
2. Un principe autonomisé.....	199
B. Un principe aux applications multiples	203
1. Le recours exclusif au principe de prééminence du droit	203
2. L’utilisation combinée du principe de prééminence du droit et d’autres principes	206
a. Le lien avec la notion de société démocratique.....	207
b. Le lien avec le principe de la sécurité des rapports juridiques ...	209
§2. Le principe de dignité humaine.....	211
A. Un principe essentiel dans le système de la Convention	211
1. Un concept a priori ambivalent.....	212
2. Un concept intrinsèque aux droits de l’homme.....	214
B. Un principe désormais effectif.....	218
1. Un principe positif	219
2. Un principe intangible	224
Section 2 – Des principes d’équilibre dans le système de la Convention.....	227
§1. Le principe de proportionnalité.....	227
A. Un principe d’arbitrage	228
1. Une limite aux droits fondamentaux.....	229

2.	Une limite aux prérogatives étatiques.....	233
B.	Un principe équilibrant la théorie de la marge nationale d'appréciation	236
§2.	Le principe de sécurité juridique	243
A.	Un principe conventionnel autonome.....	243
1.	Un principe aux sources multiples	244
2.	Une application conventionnelle propre.....	248
B.	Un principe conciliant les intérêts divergents	251
	CONCLUSION DU CHAPITRE II	255
	CONCLUSION DU TITRE II	257
	CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	259

SECONDE PARTIE LA PORTÉE DES PRINCIPES GÉNÉRAUX

TITRE I – L'émergence d'une nouvelle catégorie de principes généraux	265
CHAPITRE I – Une catégorie concurrente des principes généraux du droit.....	267
Section 1 – Principes généraux du droit : une source non écrite dans les différents ordres juridiques.....	267
§1. Une démarche éprouvée.....	268
A. Une technique d'élaboration dans l'ordre juridique international.....	269
1. La référence « codifiée » du juge international.....	269
2. La référence spontanée du juge communautaire	274
B. Une technique de découverte dans l'ordre juridique interne.....	279
1. Un outil privilégié du juge administratif.....	280
2. Un usage prudent par les autres juges.....	283
§2. Un recours légitime	287
A. Une démarche justifiée par l'insuffisance du droit écrit.....	287
B. Une démarche justifiée par l'objectif d'un ordre juridique d'intégration.....	291
Section 2 – Principes généraux : une technique d'interprétation propre au système juridique de la Convention	294
§1. Un outil d'interprétation.....	294
A. La technique inscrite dans l'objectif de garantie d'un droit évolutif ...	295
1. Le choix de l'interprétation finaliste de la Convention.....	295
2. Le choix de l'interprétation réaliste de la Convention.....	301
B. La technique inscrite dans l'objectif d'effectivité de la Convention...	305
1. Un élément fondamental du raisonnement de la Cour.....	306
2. Un élément du pouvoir créateur de la Cour.....	308
§2. Un rattachement systématique au socle conventionnel	312
A. Un rattachement conditionné par l'invocabilité indirecte des principes généraux	313
B. Un rattachement conditionné par l'appartenance à un système de coopération.....	317
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	322
CHAPITRE II – Une catégorie adaptée à la spécificité du contentieux de la Convention.....	323
Section 1 – Les principes généraux : une catégorie propre au système de la Convention	324

§1. Une technique justifiée par la nature de la mission confiée au juge européen.....	324
A. Une technique imposée par le silence de la Convention	325
B. Une technique d'harmonisation du droit européen des droits de l'homme	330
1. Un facteur d'uniformité de l'interprétation	330
2. Un facteur de cohérence du système juridique.....	333
§2. Une technique justifiée par la nature spécifique du système juridique instauré par la Convention	336
A. Le caractère objectif d'un traité de protection des droits de l'homme	336
B. L'alignement sur l'ordre public européen des droits de l'homme	341
Section 2 – Les principes généraux du droit : une catégorie inadaptée au système de la Convention	345
§1. L'autorité a priori controversée du juge européen à dégager des principes généraux du droit	345
A. Le refus d'un juge créateur du droit	346
1. La difficile reconnaissance de la jurisprudence en tant que source formelle du droit	346
2. La possible critique du « gouvernement des juges ».....	350
B. L'encadrement formel de l'action du juge	355
§2. La pertinence relative des principes généraux du droit dans le système de la Convention.....	360
A. L'absence d'une hiérarchie des sources définie au sein de la Convention.....	360
B. La manifestation de la liberté du juge européen	365
CONCLUSION DU CHAPITRE II	370
CONCLUSION DU TITRE I.....	373
TITRE II – La fonction des principes généraux dans le système de la convention	375
CHAPITRE I – Un gage d'efficacité pratique du droit de la Convention.....	377
Section 1 – Un rôle de « principes directeurs » de la Convention	377
§1. Une fonction de structuration du système conventionnel	378
A. La traduction des objectifs du système conventionnel	378
B. La traduction du fond commun européen.....	383
§2. Une réponse au dogme de la complétude du droit	387
A. Les possibilités d'expansion du système juridique de la Convention..	387
B. L'objectif permanent de la résolution des litiges	394
Section 2 – Une consolidation des garanties de la Convention.....	398
§1. Une fonction de dépassement des contraintes juridiques	398
A. Les contraintes inhérentes à la production des règles juridiques	399
B. Le vecteur de conciliation des contraintes juridiques	403
§2. Une fonction de rationalisation des droits nationaux.....	408
A. Un instrument d'harmonisation des régimes juridiques nationaux	409
1. Une neutralisation de la lecture nationale de la Convention.....	409
2. Un instrument de dialogue entre les juges	414
B. Un instrument correcteur des solutions nationales	418
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	422

CHAPITRE II – Une source d’inspiration de l’ordre juridique interne.....	423
Section 1 – Une source d’inspiration toujours indirecte.....	424
§1. Une source d’inspiration potentiellement controversée.....	425
A. La difficile acceptation des règles non écrites internationales	425
B. La place toujours indéterminée des règles non écrites internationales dans la hiérarchie des normes.....	431
§2. Une source d’inspiration progressivement contraignante.....	438
A. La référence ambiguë au principe de sécurité juridique	438
B. La référence timide au principe de dignité.....	443
Section 2 – Une source d’inspiration désormais directe.....	449
§1. La préférence donnée quelquefois aux principes internes non écrits.....	449
A. L’opposition des principes généraux du droit interne aux exigences européennes	449
B. La réalisation matérielle effective des exigences européennes	454
§2. La référence de plus en plus affirmée aux principes généraux conventionnels.....	459
A. L’application positive du principe de prééminence du droit	460
B. L’application des exigences relatives au principe de proportionnalité	466
CONCLUSION DU CHAPITRE II	472
CONCLUSION DU TITRE II	475
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	477
CONCLUSION GÉNÉRALE	479
Bibliographie	485
Jurisprudence générale	523
Index alphabétique	549
Table des matières	553